République Française

Département du Finistère

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-242900553-20251218-20DCC181225-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**	Délibération
	Séance du 18 décembre 2025	N° 20dcc181225

Le Conseil de communauté se réunit le jeudi 18 décembre 2025, à 20h00 à l'hôtel de communauté à Plabennec. Il a été présidé par Monsieur Jean-François TREGUER, Président.

Date de convocation : 12 décembre 2025
Nombre de membres : 49
Quorum : 25
Nombre de membres présents : 35
Nombre de votants : 44

Présents : Bernard GIBERGUES, Béatrice DUPONT, Patrice BOUCHER, Christine CHEVALIER, Jean Luc CATTIN, Danielle FAVE, Jean-François TREGUER, Sandrine LAVIGNE, Gwendal LE COQ, Monique LOAEC, Jean-Christophe FERELLOC, Philippe LE POLLES, Marie Annick CREACHCADEC, Anne-Thérèse ROUDAUT, Marcel LE FLOC'H, Sylvie RICHOUX, Jean Michel LALLONDER, Hélène KERANDEL, Paul TANNE, Yannig ROBIN, Marie BOUSSEAU, Andrew LINCOLN, Catherine LE ROUX, Alain ROMEY, Nadine ABJEAN, Lédie LE HIR, Roger TALARMAIN, Christine SALIOU, Olivier MARZIN, Hervé OLDANI, Denise MERCELLE, Olivier LE FUR, Valérie GAUTIER, , Nadège HAVET, Guy TALOC

Excusé(s) :
Yves LE GOFF donne pouvoir à Bernard GIBERGUES, Karine HELIES donne pouvoir à Patrice BOUCHER, Daniel GODEC donne pouvoir à Danielle FAVE, Alain FLOUR donne pouvoir à Gwendal LE COQ, Caroline PRIGENT donne pouvoir à Sandrine LAVIGNE, Fabien GUIZIOU donne pouvoir à Marie Annick CREAC'HCADEC, Marie-Claire LE GUEVEL donne pouvoir à Paul TANNE, Jacques LUCAS donne pouvoir à Denise MERCELLE, André BEGOC donne pouvoir à Nadège HAVET, Nadine KASSIS, Bernard CALVARIN, Ludovic MORIN, Martial CLAVIER, Annick LE GUEN,

Autorisation de procéder aux dépenses d'investissement préalablement au vote du budget primitif 2026

L'article L1612-1 du CGCT dispose que « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. »

En outre ce même article prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Le budget 2026 sera soumis au vote le 5 mars 2026. Il est donc proposé, dans l'attente de son adoption, d'autoriser le président à appliquer les dispositions ci-dessus rappelées.

Les montants pouvant faire l'objet de ces dépenses anticipées est présenté ci-après :

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-242900553-20251218-20DCC181225-DE

Montants 2025

	Chapitre 20	Chapitre 204	Chapitre 21	Chapitre 23	Chapitre 27	Total général
Budget général	170 000	947 839	1 249 850	2 535 000	1 000	4 903 689
Budget DEC	238 900	0	355 550	0	0	594 450
Budget Eau	80 000	0	1 539 568	808 550	0	2 428 118
Budget assainissement	100 000	0	993 564	1 773 100	0	2 866 664
Budget Aber Benoît	0	0	20 000	0	0	20 000
Total général	**588 900**	**947 839**	**4 158 532**	**5 116 650**	**1 000**	**10 812 921**

Propositions 2026

	Chapitre 20	Chapitre 204	Chapitre 21	Chapitre 23	Chapitre 27	Total général
Budget général	42 500	236 960	312 463	633 750	250	1 225 923
Budget DEC	59 725	0	88 888	0	0	148 613
Budget Eau	20 000	0	384 892	202 138	0	607 030
Budget assainissement	25 000	0	248 391	443 275	0	716 666
Budget Aber Benoît	0	0	5 000	0	0	5 000
Total général	**147 225,00 €**	**236 960,00 €**	**1 039 634,00 €**	**1 279 163,00 €**	**250,00 €**	**2 703 232,00 €**

Ce tableau est réalisé sur les prévisions budgétaires votés à ce jour.

Les montants des DM présentées en décembre viendront modifier ces montants (notamment pour les chapitres 20 et 23 du budget déchets).

La commission d'administration générale du 25 novembre 2025 et le Bureau de communauté du 4 décembre 2025 ont émis un avis favorable à cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté décide, à l'unanimité, d'approuver cette proposition.

Fait et délibéré à Plabennec
le 22 décembre 2025,

Le Président,
Monsieur Jean François TREGUER

